



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre au Greffe municipal,

Route d'Echallens 1, 1417 Essertines-sur-Yverdon – greffe@essertines-sur-yverdon.ch – tél. 024 435 13 88

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Collet

Prénom : Michel

Parcelle : 213

Adresse : Croix de la Croix 1

Téléphone : 079 582 68 16

Mail : michel.collet@bluewin.ch

B. Description de l'ouvrage

Installation d'une batterie de stockage énergie solaire 14,33 kWh
Qualité LiFePO4, lithium-fer-phosphate non inflammable

Coût des travaux : 9'620.-

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Essertines, Croix de la Croix 1 Date : 23.03.2026

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 214 Nom et prénom : Schär Eric Signature(s) : [Signature]

Parcelle n°: _____ Nom et prénom : _____ Signature(s) : _____

Parcelle n°: _____ Nom et prénom : _____ Signature(s) : _____

Parcelle n°: _____ Nom et prénom : _____ Signature(s) : _____

01/10

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 30 mars 2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Affichage au pilier public durant 30 jours,


Du 07 avril au 06 mai 2026

Prix de l'autorisation : CHF 100.-

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



(Signature of Alexandre Gygax)
Alexandre Gygax

(Signature of Karin Racioppi)
Karin Racioppi